

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt trois
Présents : 09 Le 23 novembre à 19 heures 00
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 02 dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ,
M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M.
Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique Monier.

Procuration : Mme Julie BOUTOULLE donne pouvoir à Mme Fanny LUSSAC

Étaient absents excusés : Mme Julie BOUTOULLE, Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Frédérique Monier

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2023-042 DELIBERATION CONCERNANT
L'ORGANISATION DU NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT
LOUBERT**

M. Le Maire et la Commission Jeunesse proposent au Conseil Municipal de fixer le montant des cadeaux aux enfants de 0 à 11 ans de la commune et ceux de l'agent communal à 12 euros qui se traduira par l'achat d'un livre. Le nombre d'enfants concernés s'élève à 33.

Vote :

Pour : 10/10
Contre : 00/10
Abstention : 00/10

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 23 novembre 2023

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance
Mme Frédérique Monier

